

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 19 JANVIER 2018

Présents : M. DELESTRE Frédéric, M. COLLAS Stéphane, Mme MOUCHET Stéphanie, M. MANCEAU Jean-François, M. ESSADIKI Driss, M. KINDMANN Vincent, Mme RONCE Dominique, M. SAGETTE Jean-François, et M. LANGLAIS Alain formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme TISON Martine pouvoir à M. COLLAS Stéphane
M. FREON Thierry pouvoir à M. DELESTRE Frédéric
Mme MAUGARD Corrine

Absent : M. MANCEAU Fabrice

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)**

Monsieur le Maire explique que les services de la Préfecture préconisent la dématérialisation pour la transmission des actes administratifs (délibérations et des budgets) et que ce sujet avait déjà été évoqué lors d'un conseil municipal; après renseignements pris auprès du service, il est indiqué que la Préfecture peut nous accompagner financièrement pour un raccordement à @CTES au cours du 1^{er} semestre 2018 dans le cadre de la D.E.T.R.

Le montant de la subvention susceptible d'être attribuée sera de 20% du montant total du projet H.T.

Cette demande doit inclure le coût d'un matériel informatique ainsi que le devis d'un opérateur en charge du logiciel @CTES ;

Monsieur le Maire rappelle que le changement de matériel informatique pour la mairie est devenu une priorité.

Ce logiciel permet une transmission et validation des délibérations et des budgets plus rapidement et évite les coûts de courrier.

Le devis pour le changement du matériel informatique demandé à la société PROMOSOFT s'élève à 1 439.92 € H.T.

Le montant du devis demandé à la société BERGER LEVRAULT pour le logiciel @ctes s'élève à 846.95 € H.T. Un délai de trois mois est indispensable entre la validation du devis et l'installation pour des raisons d'autorisation auprès des services compétents.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 2 286.87 € HT soit 2 744.24 € TTC et est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût total : 2 286.87 €
- Subvention D.E.T.R. : 457.37 €
- Autofinancement communal : 1 829.50 € + 457.37 € TVA = 2 286.87 €

Ce projet serait réalisé au cours du 2^{ème} trimestre 2018 considérant les délais de livraison et d'installation.

Après discussion sur l'opportunité de cette opération, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires ; cette dépense sera inscrite au budget primitif 2018

Le Maire,
Frédéric DELESTRE

